

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

D E C R E T N° 373 /PC/SGG

PRESIDENCE DU CONSEIL

ANNEE 1965

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

LE PRESIDENT DU CONSEIL, CHEF DU GOUVERNEMENT ,

VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;

VU le Décret N°68/PR-SGG du 27 Septembre 1965, portant formation
du Gouvernement,

D E C R E T E :

Article 1er. Monsieur Alexandre ADANDE, Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice et de la Législation, assurera l'intérim
du Président du Conseil, Chef du Gouvernement, pendant la durée
de son absence, pour compter du 17 Octobre 1965.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal
Officiel de la République du Dahomey.

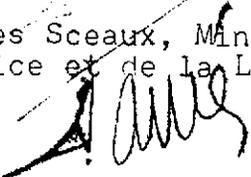
FAIT A COTONOU, le 16 OCTOBRE 1965



Justin AHOMADEGBE-TOMETIN.

Par le Président du Conseil
Chef du Gouvernement,

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la Législation,



Alexandre ADANDE.

AMPLIATIONS : PR 6- PC 6- MJL 2- Ministres IO -
SGG 4 - JORD -